

**République Française**  
**Département de l'Isère**  
**Commune de REVEL**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 14*

**Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Stéphane Mastropietro, Thierry Rutgé, Mireille Berthuin, Antoine Crézé, Caroline Driol, Astrid Bouchard, Cathy Peloso, Anne Isabelle**

**Procurations : Dominique Capron à Coralie Bourdelain, Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro**

**Absents : Christophe Corbet**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 16 mars 2023

### **DELIBERATION N°10**

**Objet : Demande de subvention pour les travaux de confortement du Pont des Eaux dans le cadre de la DETR**

Madame la Maire rappelle la nécessité d'engager des travaux de confortement du Pont des Eaux et de la voirie communale d'accès au pont.

Le coût du projet hors taxes est estimé comme suit :

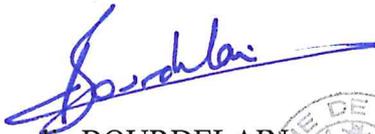
Postes	Dépenses	Financeurs	
Etudes et maîtrise d'oeuvre	8 400 €	Département	35 827€
Travaux de confortement du pont	51 570 €	CCLG	30 075€
Travaux de réfection de la voirie d'accès	79 557,75 €	Etat	27 905,55
		Commune (autofinancement)	45 720,2
<b>Total</b>	<b>139 527,75 €</b>		<b>139 527,75</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Maire à solliciter les subventions susceptibles de permettre la réalisation de ce projet en particulier :

- Le Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale
- La Communauté de Communes Le Grésivaudan dans le cadre du fonds de transports de bois ronds
- L'Etat dans le cadre de la DETR et du plan de relance de la DSIL.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 21 mars 2023

**Pour extrait certifié conforme**

  
Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel

